



Convocation le :
8 Janvier 2018

Affichage le :
8 Janvier 2018

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En EXERCICE
15

PRESENTS
9

VOTANTS
14

COMPTE RENDU SOMMAIRE Du CONSEIL MUNICIPAL
De SAINT-GEORGES-MONTCOCQ

Mardi 16 Janvier 2018

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAURENCE, Maire de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ

Secrétaire de séance : D. REY-DORENE

Conseillers Présents : P.MAUDUIT, A. TALVAST, I.LE BAS, D. REY-DORENE, C. LEGOURD'HIER, N. BEUVE, A. LEBOURGEOIS, S. LÉGROS,

Conseiller(s) absent(s) avec pouvoir : G.DUCHEMIN avec pouvoir à A. TALVAST
C. STCHEPINSKY avec pouvoir à N. BEUVE
P. HENNEQUIN avec pouvoir à Jean-Yves LAURENCE
N.LARSONNEUR avec pouvoir à D. REY-DORENE
S. DAMOVILLE avec pouvoir à P.MAUDUIT

Conseiller(s) absent(s) : L. BIDOT

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ peut délibérer.

APPROBATION du COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 19 Décembre 2017

Il a été demandé de bien vouloir ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Adhésion au contrat groupe de prévoyance statutaire

1. Demande de subventions pour l'aménagement de l'avenue du Cotentin délibération N°01-2018
2. Ressources Humaines délibération N°2-2018
3. Délibérations financières délibération N°3-2018 délibération N°4-2018 délibération N°5-2018
4. Rythmes scolaires 2018 /2019 Délibération N°6-2018
5. Adhésion au contrat groupe de prévoyance statutaire Délibération N°7-2018
6. Questions diverses

1- Demande de subventions pour l'aménagement de l'Avenue du Cotentin

Comme déjà évoqué, lors d'un précédent Conseil, Il est proposé la réalisation d'un trottoir de chaque coté de la RD 974, de créer des stationnements le long des habitations et devant le commerce, et de modifier les ilots séparateurs centraux, afin de réduire la largeur de la chaussée et réduire ainsi les vitesses. Il est aussi nécessaire de remplacer les feux tricolores.

Le devis de la société SORAPEL est de 35 996.10€ HT soit 43 195.32 € TTC (récupération de la FCTVA)

L'enveloppe prévisionnelle de L'agence technique départementale du Centre Manche est d'environ 65 000 € TTC (récupération de la FCTVA)

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de cet aménagement de l'Avenue du Cotentin, et a donné tous pouvoirs au Maire pour faire les demandes de subventions auprès du département pour les amendes de Police et de la préfecture pour le dépôt d'un dossier DETR, et signer tous documents afférents.

2- Ressources Humaines

Le Conseil Municipal a voté pour le renouvellement des contrats de deux professeures des écoles qui encadrent « l'aide aux devoirs » les lundis, jeudis et vendredis.

3- Délibérations financières

1-1 Compte Fêtes et cérémonies

Nous avons listé un certain nombre de dépenses imputables au compte

- 6232 : Fêtes et cérémonies

Le Conseil a accepté d'ajouter les dépenses suivantes :

- Spectacle vœux du Maire : 1500€
- Cadeau pour la naissance d'un enfant de nos agents : valeur 60€

1-2 Admission en non valeur

Le Conseil Municipal a validé la demande d'admission en non valeur d'un produit irrécouvrable au motif de créance minime, présentée par le Trésor Public.

Paiement de la facture de SORAPEL et de l'achat du terrain du cimetière sur le budget 2018

Les travaux de remplacement du candélabre qui avait été accidenté, rue du Verger, ont été effectués en fin d'année. Notre assurance nous a d'ores et déjà remboursé le- dit candélabre en totalité moins une franchise de 140€. Compte tenu des délais comptables, la facture ne peut plus être imputée sur le budget 2017.

Le budget 2018 n'étant pas encore voté, il a été demandé au Conseil Municipal de donner son accord afin de procéder au règlement de cette facture.

Il en est de même pour l'acquisition du terrain pour l'agrandissement du cimetière. La signature du contrat a eu lieu le 13 décembre 2017 et les délais comptables ne nous ont pas permis de régler cette facture avant le 31 Décembre 2017.

4- Point sur les rythmes scolaires de la rentrée 2018/2019

Certaines communes ont décidé, dès le mois de septembre, de revenir à la semaine de 4 jours. Pour notre part (comme Saint Lô et Agneaux) nous avons choisi de poursuivre la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2017, de nous donner le temps de la réflexion et de mettre à profit l'année scolaire 2017-2018 pour prendre une décision à la rentrée 2018 et laisser ainsi aux familles la possibilité de s'organiser.

Au cours du premier trimestre, des réflexions se sont engagées avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves. Les avantages et les inconvénients des deux options ont été évoqués.

Un sondage a été réalisé en décembre près de tous les parents et les enfants. Près de 90% des familles ont répondu, ce qui est considérable. Le résultat est net. Plus de 60% de réponses sont favorables pour revenir à la semaine des 4 jours.

Le Conseil d'école s'est prononcé jeudi dernier en faveur du retour à la semaine des 4 jours, tout comme la commission scolaire qui s'est réunie Samedi 13 Janvier.

Le Conseil Municipal a également validé cette décision.

5- Adhésion au contrat groupe de prévoyance statutaire

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Manche met à disposition des collectivités du département, deux contrats groupe dont l'objet est de garantir leurs obligations d'employeur public à l'égard de leurs agents pour les risques de décès, accident de service ou maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie grave et maternité.

Le contrat actuel est arrivé à échéance.

Nous avons choisi les conditions de prise en charge suivantes :

- Traitement indiciaire brut
- Supplément familial de traitement

Le Conseil Municipal a donné tous pouvoirs au Maire pour signer les documents afférents à ce dossier et à s'engager pour ce nouveau contrat aux taux suivants :

	mai-14	janv-18
Agents CNRACL	5.93%	6.08%
agents IRCANTEC	1.55%	1.12%

6- Questions diverses